

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

Kigali, le 24 avril 1979
N°13/06/567 /79

Mlle NYIRA GAVUKA B
pour synthèse et avis
8/6/79

B. S. 2-5-79

A traiter par	
Date entrée	27 AVR. 1979
Classification	2421/12-04

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif
Kigali.-

Sous-couvert de Monsieur le Directeur Général
des Affaires Sociales
Kigali.-

Objet: rapport d'évaluation

Monsieur le Ministre,

Vu et transmis pour exploitation 3.5.79

J'ai l'honneur de vous envoyer en annexe le rapport d'évaluation que j'ai effectué après une tournée dans la zone du projet Maisons Familiales Rurales en compagnie de messieurs Lebleu, directeur du service des relations internationales de l'UNMFREO Carnet, chef du projet M.F.R. Rusatsi François, homologue du chef de projet et de mademoiselle Masengesho Pascasie, homologue de l'adjointe chargée de la formation.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Aloys NZAMWITA.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
- Monsieur le Ministre du Plan
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement
- ✓ -Monsieur le Ministre de la Jeunesse
- Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
- Monsieur le Ministre de la Justice
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- Monsieur le Préfet de Gisenyi
- Monsieur le Préfet de Ruhengeri
- Monsieur Pierre Carnet chef de projet
- Madame Nyirakaromba Béatrice
- Monsieur Rusatsi homologue
- Mademoiselle Masengesho homologue

Mademoiselle Mangaza Fortunata
directrice des C.S.D. à Nyundo

RAPPORT D'EVALUATION DU PROJET MAISONS FAMILIALES RURALES

ENTROUCTION

Du 19 au 30 mars 1979 une équipe d'évaluation s'est penchée sur le projet Maisons Familiales Rurales. Cette équipe comprenait monsieur Lebleu, directeur du service des Relations Internationales de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation monsieur Pierre Carnet, chef du projet M.F.R. monsieur Rusatsi François, homologue du chef de projet mademoiselle Masengesho Pascasie, homologue de l'adjointe chargée de la formation et monsieur Nzamwita Aloys chef de la délégation rwandaise.

Notre mission avait pour objectifs de:

- 1) - présenter les homologues aux autorités, aux cadres techniques et aux membres des associations
- 2) - étudier l'aspect matériel du logement des homologues
- 3) - étudier la prise en charge du centre social de Nyundo par les M.F.R. et l'intégration de tout le personnel social dans le projet M.F.R.
- 4) - évaluer le personnel en place
- 5) - évaluer les réalisations du projet
- 6) - préparer l'avenant n°3 à la Convention du 8 février 1978.
- 7) - élaborer un cadre juridique pour les associations.

Pour atteindre tous ces objectifs, il a fallu nous rendre successivement de Kigali à Gisenyi-Nyundo-Kanama-Rubavu-Nyamumba-Kabaya Giciye-Karago-Ruhengeri-Kidaho-Butaro-Kigali.

On sait déjà que la politique de développement du pays vise l'amélioration des conditions de vie économiques, sociales et culturelles de la population. Cette amélioration ne saurait être atteinte que si la population est consciente de ses problèmes et par conséquent participe activement aux actions menant à son propre développement.

La tâche de conscientisation et de mobilisation de la population pour son développement intégral incombe au ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif au niveau national en étroite collaboration avec tous les autres départements intéressés par le développement rural. Tandis qu'au niveau communal cela incombe à l'équipe opérationnelle multidisciplinaire mise à la disposition du bourgmestre au Centre Communal de Développement et de Formation Permanente.

Le C.C.D.F.P. structure de base pour le développement de la commune est une option très nette du Plan National de Développement spécialement dans le Plan d'Action Communale, pour assurer à la population une formation théorique et pratique. C'est un centre de formation des jeunes et des adultes qui doit les amener à l'amélioration de leurs conditions de vie. Le bourgmestre est le premier responsable de la réussite de cette action. Il y arrivera dans la mesure où il collaborera étroitement avec les différents services techniques de sa commune.

Le projet M.F.R. est un projet O.N.G. d'animation rurale. Il insiste spécialement sur l'aspect formation du monde rural qui vise à mettre les paysans en situation d'être eux-mêmes les artisans de leur propre développement. Dans sa participation à la mise en place des C.C.D.F.P., le projet M.F.R. met un accent particulier sur la prise en charge du milieu et sur la formation par alternance. Il intervient en quatre occasions bien précises: - dans la formation des formateurs des C.C.D.F.P. - dans l'initiation pédagogique des cadres techniques avec le support des 18 livrets de l'UNADES, - dans la mise en place des associations et de leurs conseils d'administration, - et dans la réalisation des investissements et des équipements nécessaires avec la participation de la population intéressée.

Avant de passer aux recommandations, nous allons passer en revue les sept objectifs précités.

...../.....

Revue des objectifs de la mission

1.-Présentation des homologues

Par sa lettre n° 13/06/200/79 du 23/2/79 le Ministre des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif a désigné comme homologue du chef de projet monsieur RUSATSI François et comme homologue de l'adjointe chargée de la formation mademoiselle MASHINGIRO Pascaline.

Je devais les présenter à toutes les autorités préfectorales et communales, au personnel des Maisons Familiales Rurales, au personnel social rencontré, aux cadres techniques et aux conseils d'administration des associations constituées au sein des C.C.D.F.P.

La désignation des homologues était déjà prévue par l'article 5 de la Convention du 3 février 1978 qui stipule que "Le Gouvernement affectera et rémunérera les cadres Rwandais prévus pour l'équipe des formateurs permanents de chaque C.C.D.F.P. ainsi que les homologues au chef de projet et à son adjoint". Cette désignation a été partout bien accueillie. L'équipe des M.F.R. souhaite vivement que les homologues s'installent le plus tôt possible pour un travail en commun dans une équipe unie et solide. Elle promet de les aider dans leurs déplacements conjoints. Cependant il paraît qu'à la fin du projet tout le charroi sera retiré par l'ambassade comme propriété du F.A.C. C'est sans doute là un point à revoir en son temps. Le ministère doit donc prendre les dispositions nécessaires pour le déplacement et le logement de ces homologues qui n'attendent que les dispositions concrètes pour s'exécuter.

2-Logement des homologues

Le personnel des M.F.R. se préoccupe du problème et s'enquiert des possibilités qui s'offrent aux environs de Nyundo. Trois solutions sont là pour le moment. Dans un premier temps il y a moyen de se trouver un logement à Nyundo ou à Rugerero. Dans un deuxième temps on pourrait demander officiellement aux M.F.R. de transformer le bâtiment abritant le garage et la buanderie sur le crédit de trois millions prévus pour la réfection, la transformation et l'extension du centre pour en faire un centre préfectoral de développement et de formation permanente digne de ce nom. Enfin il existe déjà huit chambres dans le bâtiment en étage qui abrite le personnel social en place.

3-La prise en charge du centre social de Nyundo par les M.F.R.

La même lettre n°13/06/200/79 du 23/2/79 place "sous la responsabilité du chef de projet jusqu'à la phase de relève" désormais ce centre. Il faut donc une remise-reprise du patrimoine du centre et de tout le personnel social oeuvrant dans la préfecture de Gisenyi. J'ai demandé à mademoiselle Mangaza Fortunata de préparer cette remise-reprise à faire le plus tôt possible, soit entre elle et le responsable des biens et avoirs de la direction générale des Affaires Sociales, soit entre elle et le chef de projet en présence de l'homologue du chef de projet et du responsable des biens et avoirs de cette direction générale. Il y a lieu de décider si tout doit rester à Nyundo, car normalement l'article 4 de la convention prévoit que les M.F.R. assureront "la construction et l'équipement du bureau régional et du centre pédagogique". Il est prévu à l'évêché de Nyundo une centrale téléphonique dont une ligne pour le centre devrait être négociée à temps.

4-Evaluation du personnel en place

Aujourd'hui comme prévu dans la Convention, l'équipe des M.F.R. comprend quatre assistants techniques français. Un 5° élément s'avère nécessaire pour assurer le suivi dans les centres en fonctionnement, car le décrochage après deux ans est mal ressenti par les centres. La description de poste est attendue de monsieur Lebleu dès son retour.

D'autre part l'UNIFREO prévoit l'envoi en juillet 1979 d'un expert chargé d'entreprendre avec un Rwandais une étude conjointe sur la philosophie et la rentabilité du plan d'Action Communale lancé par la Deuxième République.

...../.....

En outre la même lettre n° 13/06/280/79 du 28/2/79 plaide pour le recrutement d'un volontaire français pour s'occuper des chantiers en construction et de la formation artisanale aux C.C.D.F.F. Les M.F.R. avaient pensé à un volontaire français qui se trouve à Butaro. Mais sur place on a déchanté, car il avait un contrat ferme avec la commune de Butaro. Il a tout de même pu fournir à monsieur Lobleu quelques adresses intéressantes. Celui-ci avant de retourner à Paris a réussi à convaincre son ambassade et notre ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération de la nécessité d'un tel élément à recruter, à tel point que la lettre n° 1127/04.C3.07/AT du 20 mars 1979 a été adressée en ce sens à monsieur Pascal Peretti délégué de l'Association Française des Volontaires du Progrès. Pratiquement on peut dire que les deux éléments sont acquis. Il ne reste que les détails de procédure.

Quant au personnel rwandais oeuvrant au niveau de la commune il m'a paru peu formé: les responsabilités lui confiées dépassent bien souvent ses compétences. Les équipes de formateurs permanents prévus dans la Convention sont loin d'être au complet et les cadres techniques d'appoint ne sont pas toujours disponibles comme le promettaient les ministères intéressés par le développement rural.

Nos cadres sociaux eux-mêmes sont mal répartis. Les assistantes sociales affectées dans les secteurs comprenant plusieurs communes n'ont pas de bonnes conditions de travail à cause des longues distances à parcourir sans moyen de déplacement. Il semble préférable de supprimer ces secteurs. Concrètement il faut faire l'inventaire du personnel social en place, essayer de placer deux formateurs et deux formatrices dans chaque C.C.D.F.F. Pour y arriver il faut penser à deux plans de formation: un plus renforcé pour les moniteurs et monitrices communaux, et un autre plus léger pour le personnel sous-statut sous forme d'initiation pédagogique.

Il faut donc que pour réaliser harmonieusement l'intégration du personnel social dans le C.C.D.F.F. le ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif autorise les M.F.R. à opérer cette réorganisation dans le cadre de leur responsabilité pédagogique. Toutefois la responsabilité administrative de ce personnel social pourrait être confiée à l'homologue du chef de projet, plutôt qu'à la directrice des C.S.D. qui n'a plus raison d'être, au niveau préfectoral.

Au niveau communal la coordination entre les services sera assurée par le bourgmestre, premier responsable du développement de sa commune. C'est grâce à lui que l'on aboutira à la collaboration étroite entre l'équipe des formateurs et les autres cadres techniques d'appoint. La responsabilité directe du C.C.D.F.F. est assumée par un cadre social (Karago) ou autre (Nyamyumba et Kidaho) choisi parmi les formateurs permanents. Tandis que la supervision pourra être faite par le personnel des M.F.R. et par les homologues mieux que par la directrice. Il faut donc décider de tout cela et en informer officiellement tous les intéressés.

5-Evaluer les réalisations du projet

La Convention prévoit la réalisation des centres C2 et C3, en clair Karago et Kanama en 1978. Le centre de Karago est presque achevé; son inauguration est prévue pour la prochaine semaine des projets. Tandis que le centre de Kanama arrive aux linteaux des fenêtres. On a dû stopper les travaux de construction à cause des difficultés d'approvisionnement consécutives à la pénurie du carburant. Il ne pourra donc être achevé qu'après la normalisation de la situation générale dont souffre le pays. Les constructions de C4 et C5 (Giciye et Rubavu) sont prévues en 1979. A Giciye les terrassements sont déjà fort avancés, tandis qu'à Rubavu les emplacements ne sont pas encore déterminés. Nous disons les emplacements, car à Rubavu et à Giciye il sera question de faire éclater le centre en trois ou quatre pour mieux desservir les deux communes. La pose de la première pierre à Giciye est prévue pour la semaine des projets de cette année. En tous les cas les constructions de Giciye et Rubavu subiront un sérieux retard.

...../.....

La construction d'un bureau régional et d'un centre pédagogique prévue en 1979 n'aura pas lieu à Gisenyi. Le ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif ayant opté pour la réfection, la transformation et l'extension du centre social de Nyundo pour en faire le centre préfectoral de développement et de formation permanente, les M.F.R. ont fait appel au ministère des travaux publics et de l'équipement pour leur fournir un devis pour un éventuel appel d'offres. Cette procédure risque de s'avérer longue et de retarder inutilement la réalisation du programme 72-81, je crois qu'il serait préférable de leur permettre d'agir comme elles ont fait jusqu'ici à Nyamyumba, Kichaho et Karago sans devoir recourir aux adjudications, d'autant plus qu'elles vont avoir bientôt un volontaire français pour s'occuper spécialement des chantiers en construction.

6-Préparer l'Avant n° 3 à la Convention du 8 février 1978.

Comme on le sait, chaque fin d'année donne lieu à la présentation d'un avenant qui permet de réajuster le budget de l'année suivante.

La Convention prévoit que le conseiller de zone reste deux ans dans le centre. L'évaluation nous a convaincu que le déchargement après deux ans est mal supporté par la population qui souhaite garder plus longtemps son conseiller de zone. Dès lors il faut pour répondre à leur attente et ne pas les décevoir, ou bien étaler le programme de constructions, ou recruter un 5^e technicien français spécialement chargé des centres en fonctionnement. Notre préférence va dans le sens du recrutement. Aussi conseillons-nous d'appuyer cette requête dès qu'elle pourra être présentée en bonne et due forme. L'ambassade de France au Rwanda est tellement favorable à cette dernière solution qu'elle a déjà pris les devants pour recommander à notre ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération d'adresser cette requête au Gouvernement Français.

Nous rappellerons également que les démarches pour le recrutement d'un volontaire constructeur vont bon train, puisque notre ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a déjà adressé une requête en ce sens à monsieur Pascal Peretti délégué de l'Association française des Volontaires du Progrès à Kigali.

Etant donné que la convention prévoit chaque année 1.200.000fr pour logement et bureaux, j'ai proposé aux M.F.R. de transférer cette somme au poste investissements comme ce fut possible à Nyamyumba, en vue de développer le centre préfectoral de développement et de formation permanente de Nyundo. Mes interlocuteurs ont refusé catégoriquement ma proposition, tout en reconnaissant la justesse du raisonnement. Il paraît que la politique du F.A.C. ne va pas dans le sens souhaité. Par ailleurs j'avais espéré que en accordant un 5^e élément pour prolonger le fonctionnement d'un an en plus ramenant ainsi à trois ans la présence d'un assistant technique dans un centre, nous aurions en même temps la prise en charge du fonctionnement du centre par le budget d'accompagnement de ce 5^e technicien. Ils ont rejeté cette vision des choses. Pourtant le chef du projet estimait que ce ne devait pas être insurmontable grâce au reliquat dont le directeur du Service des Relations Internationales ne voulut pas entendre.

7-Elaborer un cadre juridique pour les associations

La Convention prévoit la constitution et l'animation des associations devant oeuvrer dans le cadre des C.C.D.F.F. Pour bien fonctionner, ces associations de jeunes et d'adultes ont besoin d'un cadre juridique précisant les attributions du Conseil d'administration du centre et des délégués des associations et des associés eux-mêmes.

Ce cadre juridique nous l'avons élaboré comme un modèle de statuts pour une association sans but lucratif assez proche du modèle coopératif. Nous l'avons soumis au délégué du ministre de la Justice pour correction et conformation aux stipulations de l'édit du 25 avril 1962 sur les A.S.B... Nous attendons incessamment les réactions du ministère de la Justice.

...../.....

RECOMMANDATIONS

Au terme de ce rapport d'évaluation il nous a semblé nécessaire de reprendre succinctement quelques-unes des actions à entreprendre pour maîtriser la situation créée par l'intégration des services et l'évolution des idées et des programmes des foyers sociaux, des C.S.D et des C.C.D.F.F.

1. Tout le personnel social aura besoin d'être informé de son intégration au C.C.D.F.F. comme formateurs et d'autres décisions qui s'imposent.
2. Le ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif doit tout mettre en oeuvre pour faciliter et hâter le déplacement des homologues impatiemment attendus à leur nouveau lieu d'affectation.
3. Une remise-reprise du centre de Nyundo s'impose: encore faut-il en préciser les modalités.
4. Le ministère aura bientôt à appuyer le recrutement d'un 5^e technicien des M.F.R. non prévu dans la convention: le rapport justificatif est incessamment attendu de monsieur Lebleu.
5. Dans la révision du placement du personnel social, la suppression des secteurs pourrait intervenir.

Ainsi se termine ce rapport d'évaluation que nous avons expressément réduit à sa plus simple expression pour en faciliter la lecture aux responsables chargés de prendre les décisions qui s'imposent pour répondre à toutes les interrogations que l'on devine tout au long de cet exposé et que nous avons cru bon de résumer dans les recommandations.

Kigali le 13 avril 1979

Aloys NZAMBITA, chef de la délégation rwandaise

